



Compatibilité climatique

Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction (CPPIC)

Caractérisation

La CPPIC a un volume d'investissement total d'environ CHF 1 milliard et peut être estimée comme faisant partie des Top 85 à 100 des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Le ~~rapport d'administration sur l'exercice 2018~~ indique que la société ~~Conser~~ a été engagée pour proposer un texte pour établir une Charte d'investissement socialement responsable.

En juin 2020, la CPPIC a publié sa ~~Charte d'investissement socialement responsable~~. Elle dispose ainsi d'une politique de durabilité globale qui inclut toutes les classes d'actifs.

Elle exclut en conséquence les entreprises qui produisent des bombes à sous-munition et à fragmentation, des armes nucléaires et chimiques, des armements (armes conventionnelles), des OGM (organismes génétiquement modifiés) et actives dans le secteur nucléaire (matière première et production énergétique) et de la pornographie (médiapresse).

En particulier, elle exclut les sociétés de l'extraction du charbon et de la production d'énergie au charbon (voir ci-dessous).

De plus, la CPPIC envisage de réserver une part de son portefeuille pour des investissements à fort impact environnemental, social ou en lien avec l'économie locale („Impact Investing“), afin de stimuler la recherche et le développement de solutions innovantes et de soutenir l'entrepreneuriat. La CPPIC veut valoriser des investissements thématiques et/ou d'entrepreneuriat social local.

Enfin et surtout, son intention est de mettre en œuvre une véritable intégration ESG. Elle veut intégrer les critères extra financiers (ESG) dans les décisions d'investissement, avec pour objectif de combiner performance financière et durabilité. Ces critères devront faire partie du processus d'analyse et de gestion du portefeuille afin de s'assurer de la prise en compte des opportunités et des risques qui découlent des enjeux de la durabilité.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Mise en œuvre de manière cohérente dans le cadre du processus d'investissement, en collaboration avec les gestionnaires d'actifs, cette politique a le potentiel pour aboutir à une importante restructuration durable des portefeuilles de titres.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKE

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKE.

Dans le cadre de sa Charte d'investissement socialement responsable, la CPPIC prend implicitement en compte les risques climatiques à travers sa politique d'exclusion des entreprises du secteur du charbon et de sa stratégie d'exclusion progressive des sociétés de l'extraction et de la production de pétrole et gaz naturel (voir ci-dessous).

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

La CPPIC exclut depuis juin 2020 les producteurs du charbon et les fournisseurs d'électricité au charbon (actions, obligations). Les seuils de tolérance applicables à ces exclusions seront fixés dans le règlement de placement de la CPPIC.

Fixée dans sa Charte d'investissement socialement responsable, sa stratégie d'exclusion progressive des sociétés de l'extraction et de la production de pétrole et gaz naturel, combinée avec une véritable intégration ESG, ouvre le potentiel pour une trajectoire de décarbonisation rapide des investissements.

Adhésion à des associations de développement durable

La Caisse est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et de l'ETHOS Engagement Pool International.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, la Caisse participe en particulier au programme d'engagement pluriannuel en cours depuis juin 2018, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

La Caisse est signataire de la Climate Action 100+ des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 100 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre. Son plan est de "travailler avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour s'assurer qu'elles minimisent et publient les risques, et qu'elles maximisent les opportunités offertes par le changement climatique et la politique climatique..

Les caisses de pension qui se regroupent dans l'ETHOS Engagement Pool International accèdent via Ethos en tant que "Participant" à l'initiative mondiale Climate Action 100+ dans le cadre d'une division du travail avec leur propre représentation, discutent des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rendront compte des progrès réalisés. Comme le montre le Progress Report 2020 de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition

d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Dans ce contexte, la signature du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, organisée par la coalition mondiale The Investor Agenda, envoie un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de tous les pays. Plus de 450 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

Enfin, elle est devenue signataire de l'Investor Decarbonization Initiative de ShareAction. Cette initiative d'engagement climatique vise à garantir que les entreprises utilisent 100 % d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique et passent à la mobilité électrique.

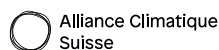
Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Aucune intention n'a été publiée pour déterminer la compatibilité climatique en mesurant l'empreinte CO2 ou les pertes potentielles de valeur du portefeuille par une analyse de scénario.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille.

Avec sa stratégie définie dans la Charte d'investissement socialement responsable de l'exclusion progressive des énergies fossiles (extraction et production de pétrole, gaz naturel, etc.), la CPPIC entend suivre une voie de décarbonisation de ses portefeuilles de titres. En complément, sa politique visant au Impact Investing, notamment dans les énergies renouvelables, dans l'efficacité énergétique et l'immobilier durable peut contribuer à la décarbonisation.



Conclusion:

Avec l'exclusion des producteurs de charbon et des centrales électriques au charbon, la CPPIC a commencé à décarboniser les investissements (actions, obligations). De plus, sa stratégie d'une exclusion progressive d'entreprises des énergies

fossiles a le potentiel d'ouvrir la voie à une trajectoire de décarbonisation rapide des investissements mobiliers.



Tendance 2018-2021:

Évaluation: nettement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec sa première étape de décarbonisation et avec son dialogue actionnaire (Engagement) qui inclut également le domaine des combustibles fossiles, la CPPIC est sur la bonne voie vers une décarbonisation de son portefeuille compatible avec l'Accord de Paris.
- Son intention d'implémenter une intégration effective des critères ESG dans le processus d'investissement et sa stratégie d'une exclusion progressive d'entreprises des énergies fossiles, si bien conçues, le potentiel d'ouvrir la voie à une décarbonisation rapide des investissements.
- Dès que l'ampleur de la mise en œuvre montrera une réduction substantielle, déjà réalisée et compatible avec l'Accord de Paris, et qu'une trajectoire de décarbonisation du portefeuille mobilier conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris selon les critères du rating sera perceptible, l'Alliance climatique changera la classification de la CPPIC en VERT.